

Date de convocation : 18/06/2021

Date d'affichage : 18/06/2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le vingt-quatre juin 2021 à 18H30 en mairie, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.

Etaient **présents** : D.MALLET D. BONNEVILLE B.ALIX CH.DEVILLERS S.LECAT R. LECLERCQ M.CAILLEUX C.MICHEL N. BIGOT E. CRUSEL

E.BLONDIN donne pouvoir à N. BIGOT O.PINEAU donne pouvoir à R.LECLERCQ

C.DAMIS donne pouvoir à C. MICHEL J.DOURLENS donne pouvoir à D. MALLET

C.DEPOILLY absente excusée

Secrétaire de Séance : Christophe DEVILLERS

Arrivée de Corinne DAMIS à 19h20

1/ Réunion de conseil municipal à huis clos en mairie

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation de tenir la réunion à huis clos en mairie, ce sera la dernière fois car les réunions publiques sont de nouveau autorisées.

Le huis clos est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité.

2/ Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits/ passage M57

Préalablement au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le compte 1069 « la reprise 1997 sur les excédents capitalisés- neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » doit être impérativement apuré.

Ce compte non budgétaire présent dans la nomenclature M14, n'est pas repris dans le plan de comptes M57.

La balance présente donc un solde au compte 1069 de 2 554.89€

Le solde du compte 1069 doit être apuré par délibération et par opération semi- budgétaire, c'est-à-dire l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'apurement du compte 1069 ainsi qu'à l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

3/ Décision modificative Budget commune

L'inscription au budget primitif 2021 d'une dépense au 2031 « frais d'études » doit faire l'objet d'une recette en face (il s'agit d'une opération d'ordre). Monsieur le Percepteur du SGC BAIE DE SOMME a donc demandé de prendre la décision modificative suivante :

Dépense investissement compte 2031 040 -7 500€

Dépense d'investissement compte 2031 + 7 500€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la décision modificative.

4/ Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

1. Transfert de compétence de la Communauté de Communes des Villes Sœurs au profit du Syndicat Mixte Gestion du trait de côte et défense contre la mer

Par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2021, le Syndicat Mixte a été reconnu en qualité d'EPAGE. A ce titre, il intervient dans le cadre des compétences que ses EPCI membres lui ont transférées au titre de la GEMAPI, au nom et pour son compte. Conformément aux dispositions de l'Article L211-7 5° du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) va adhérer au Syndicat Mixte pour lui transférer sa compétence en matière de gestion du trait de côte et défense contre la mer.

Le Syndicat Mixte va donc être légitime pour intervenir sur le périmètre des systèmes d'endiguement des « bas champs » et de la « Bresle » et, plus généralement, sur les communes de WOIGNARUE, AULT, SAINT QUENTIN LAMOTTE CROIX AU BAILLY, MERS LES BAINS et LE TREPORT. Son périmètre d'intervention sera limité, en partie Sud, en s'arrêtant à la digue nord de l'entrée du port du TREPORT dans le cadre du système d'endiguement de la « BRESLE » ainsi que de la gestion du trait de côte.

2. Evolution juridique de la régie Destination Baie de Somme : modification de l'article 3 des statuts

Par délibération en date du 30 octobre 2020, le Syndicat Mixte a approuvé le principe de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une régie à caractère industrielle et commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte précise que la régie est chargée de la gestion et de l'exploitation des équipements et qu'elle est dotée de la seule autonomie financière.

La transformation de la régie nécessite donc une modification de cet article en indiquant qu'elle est désormais dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

5/ Adhésion de la ville de Salouël à FDE 80

Madame le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare :

- favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

6/ PRIME A LA CONSTRUCTION

Considérant la prime à la construction instaurée en 2009,

Considérant qu'il convient de reprendre une délibération afin de redéfinir le montant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette prime pour la construction de maisons neuves et fixe son montant à :

: 310 €

Considérant la demande de Madame CARRU Evelyne en date du 3 décembre 2020,

Considérant la construction d'une maison individuelle aux 260 rue d'EU Hautebut

PC N° 08082618W0009 ;

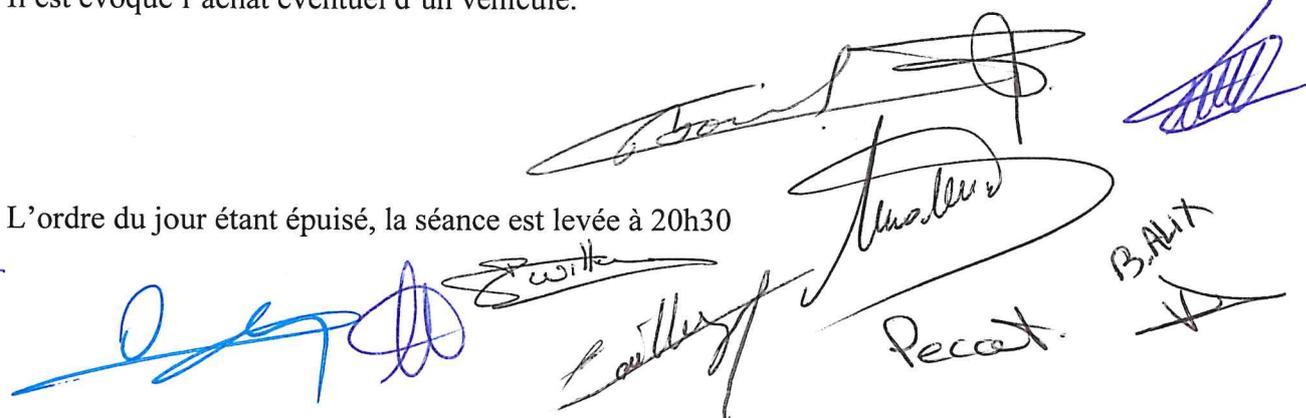
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la prime à la construction à Madame CARRU Evelyne pour un montant de : 310 €

7/ Divers

Monsieur B. souhaite acheter une partie de terrain à côté de sa propriété, après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, est défavorable à la vente du terrain.

Il est évoqué l'achat éventuel d'un véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30



The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in blue ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'Lj', a large signature, a signature that looks like 'Suilla', another signature, a signature that looks like 'Pecot', and a signature that looks like 'BALIX' with a checkmark below it.